

JE CHOISI LE MOYEN DE PAIEMENT QUI ME CONVIENT :

Prélèvement automatique

Mensuel Trimestriel Annuel

Chèque

Libellé à l'ordre de «AEIM - Adapei 54» à joindre à votre bulletin.

Joindre obligatoirement à votre bulletin votre IBAN

Virement

Bulletin à nous retourner avec la ou les date(s) de virement(s) :

(sur votre libellé, faire apparaître le nom du payeur et «DON AEIM»)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
RIB - Identifiant national de compte			
ÉTABLISSEMENT 20041	GUICHET 01010	N°COMPTÉ 0041059G031	CLÉ RIB 42
IBAN - Identifiant international de compte			
FR74 2004 1010 1000 4105 9G03 142			
BIC - Identifiant international de l'établissement			
PSSFRPPNCY			
Domiciliation			
LA BANQUE POSTALE CENTRE FINANCIER 54900 NANCY CEDEX 9			
Titulaire du compte			
AEIM COTISATIONS ANNUELLES ET MENSUELLES			

Retournez votre bulletin accompagné de votre règlement à :

AEIM - Adapei 54

Pôle Entraide Associative · 6 allée de Saint-Cloud, 54600 Villers-lès-Nancy
ou par mail à : dons@aeim54.fr

Vous recevrez votre reçu fiscal par courrier dans les jours qui suivent la réception de votre don. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 03.83.44.30.65

JE FAIS UN DON EN LIGNE SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ

Rendez-vous sur : www.helloasso.com/associations/aeim

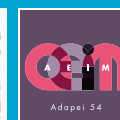
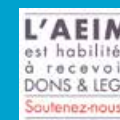
Pour toute demande d'informations :

AEIM - Adapei 54 · 6 allée de Saint-Cloud, 54600 Villers-lès-Nancy
poleentraide@aeim54.fr

Retrouvez-nous sur aeim54.fr · [@aeim_Adapei54](https://twitter.com/aeim_Adapei54) · [@aeim54](https://www.facebook.com/aeim54)
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée jeunesse & éducation populaire.

TOUS SOLITAIRES ! IL SUFFIT DE PEU POUR TOUT CHANGER !

J'agis et je fais un don pour soutenir les actions de l'AEIM - Adapei 54 en faveur des personnes souffrant d'un handicap intellectuel.





L'AEIM ADAPEI 54

 **2500**
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

 **35**
CENTRES
D'ACCUEIL

 **2000**
BÉNÉVOLES

Créée en 1957, l'AEIM - Adapei 54 est une association familiale rattachée au mouvement national Unapei qui représente, au niveau européen, la plus importante organisation de défense des intérêts des personnes déficientes intellectuelles. Ses responsables sont des parents bénévoles concernés par le handicap mental de leur enfant. Leur mission est de définir la politique de l'association et de gérer ces dispositifs d'accompagnement sur la Meurthe-et-Moselle.

Pourquoi soutenir l'AEIM - Adapei 54 ?

Vos dons et legs sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'association et sont utilisés pour financer nos nombreuses démarches : éducation, épanouissement et bien-être des enfants et adultes atteints par un handicap mental, rupture de l'isolement des familles concernées, entretien et équipement des centres d'accueil, créer un mouvement solidaire entre les familles et leurs amis, ...

BULLETIN DE SOUTIEN À L'AEIM - ADAPEI 54

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Téléphone :
Mail :@.....

Reconnue d'utilité publique, l'AEIM - Adapei 54 est habilitée à recevoir legs, donations et assurances-vie.

www.aeim54.fr/faire_un_don

En soutenant l'AEIM - Adapei 54, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt. Si vous êtes imposable, votre don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66%* de son montant.

*dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer fiscal, avec report possible sur les 5 années suivantes.

JE FAIS UN DON UNIQUE

- 20€**
soit 6,80€ après déduction fiscale
- 30€**
soit 10,20€ après déduction fiscale
- 50€**
soit 17€ après déduction fiscale
- 80€**
soit 27,20€ après déduction fiscale
- 100€**
soit 34€ après déduction fiscale

Autre montant

J'APPORTE UN SOUTIEN RÉGULIER

- 5€**
soit 1,70€ après déduction fiscale
- 10€**
soit 3,40€ après déduction fiscale
- 15€**
soit 5,10€ après déduction fiscale
- 20€**
soit 6,80€ après déduction fiscale
- 50€**
soit 17€ après déduction fiscale

Autre montant